



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le Premier Juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M.
GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme
PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice,

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

Excusés :

**Mme QUATRESSOUS donne pouvoir à M. BOUCHET,
M. TALABARD donne pouvoir à M. de CHABANNES,
Mme MINARD de CHABANNES donne pouvoir à Mme AUBIN,
M. HUSSON donne pouvoir à Mme SAVEY,
Mme MOUILLÈRE donne pouvoir à Mme CHERVIN.**

Absents :

**Mme VAZ,
M. MARTIN.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

**DATE DE
CONVOCAION
21 JUIN 2024**

**DATE D'AFFICHAGE
21 JUIN 2024**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 14
VOTANTS : 19**

**OBJET : ADHÉSION
À L'ASSOCIATION
AMORCE.**

En conséquence, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des statuts, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'association AMORCE au titre des compétences suivantes:

- Énergie,
- Réseaux de chaleur et de froid.
- de désigner Monsieur Jacques de CHABANNES titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Gérard BOUCHET en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- d'inscrire la cotisation correspondante dans son budget 2024

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le - 8 JUIL. 2024

Publié ou Notifié
le : - 2 JUIL. 2024

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

